

Thème : Le point complet sur la rupture conventionnelle

Date : Vendredi 5 novembre 2021 de 14h à 17h

Lieu : Maison de l'avocat - 1 rue de Montauban - 72000 LE MANS

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau :** 2

Objectifs :

- *Maîtriser les différentes étapes de la procédure et son calendrier*
- *Identifier les cas dans lesquels il est possible ou pas de conclure une rupture conventionnelle*
- *Sécuriser ses pratiques et éviter les pièges*

Méthodes mobilisées :

Programme :

- **Les conditions fondamentales d'une rupture conventionnelle**
- **Les différentes étapes de la procédure**
- **Savoir agir et réagir face aux situations particulières**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, échanges avec et entre participants, support fourni.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Jean-Yves FROUIN, Ancien Président de la Cour de Cassation, Chargé d'enseignement à la faculté de Tours

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.